



Maine et Loire

## La Ministre n'a pas tout expliqué à la TV !

**FO DGFIP 49 LESYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT**

📄 [HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

✉ [fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr)

### **Augmentation de salaires : des « miettes » pour la plupart des agents de la catégorie C, « zéro pointé » pour les autres catégories !**

La ministre de la transformation et de la fonction publique, **Mme Amélie de MONT-CHALIN**, a annoncé le 6 juillet 2021, sur le plateau de BFM TV, qu'elle augmenterait le salaire « de 40 à 100 euros net par mois » des agents de la catégorie C des trois Fonctions Publiques ».

Certains collègues ont dû se réjouir, malheureusement un peu vite.

*« Le point d'indice n'augmentera pas. L'augmenter de 1 %, ça coûte deux milliards d'euros aux finances publiques [...]. L'augmenter, ça voudrait dire augmenter tout le monde du même pourcentage [...] »* déclare t 'elle.

Lors de la réunion avec les organisations syndicales qui a suivi, la Ministre a indiqué la répartition de l'augmentation de **40 à 100 euros nets** :

– Prise en charge d'une part de la Mutuelle par l'employeur : Il y aura **15 euros** de versement pour la complémentaire accordée dans la Fonction Publique d'État, rien pour les deux autres. (Hospitalière et territoriale). L'ordonnance signée le 17 février 2021 prévoit que les employeurs publics devront prendre en charge à hauteur de 50% les frais de mutuelle des fonctionnaires et agents publics afin de s'aligner sur le secteur privé. (PEC totale des 50 % prévu en 2024 dans la FPE, 2026 pour les autres).

– Augmentation de salaire : pour les **25 à 85 euros** restants, que se passe-t-il ? **Chaque agent de catégorie C gagnerait un an d'ancienneté.**

La Ministre a pris la situation d'un fonctionnaire de l'échelle C3 au 9<sup>e</sup> échelon avec deux ans d'ancienneté. Il gagnerait un échelon (10<sup>e</sup>) et 23 points soit 85 euros.

**Cela représente seulement 0,2 % des agents C.**

Faire de cet exemple une généralité relève d'une communication volontairement tronquée, voire malhonnête !

**Pour les autres, beaucoup n'auront pas grand-chose, un ou quelques points indiciaires (entre 3,70 et une vingtaine d'euros).**

À titre d'exemple, une augmentation générale de la valeur du point d'indice majoré de 1 % correspondrait à une augmentation mensuelle brute de 15,55 € **pour le 1er échelon de la catégorie C.**

**Depuis des années, FO réclame avec les autres syndicats une revalorisation du pouvoir d'achat pour les 5,5 millions d'agents de la fonction publique.**

(lire la déclaration liminaire FO Fonction Publique au dos)

### **Avec Force Ouvrière, exigeons :**

- **la revalorisation du point d'indice et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies,**
- **la refonte de la grille indiciaire des 3 catégories C, B et A,**
- **la transformation de primes en points d'indice,**
- **la parité des grilles indiciaires avec le principe « à diplôme égal, grille de salaire équivalente ».**

# **Conférence sur les perspectives salariales**

## **Déclaration liminaire de FO Fonction publique (Paris le 6 juillet 2021)**

A titre liminaire, Madame la ministre, vous nous avez demandé de garder confidentielles les propositions salariales du gouvernement. Nous avons tenu parole.

**Aussi, nous regrettons les annonces dans les médias précédant cette réunion. Une telle méthode hypothèque, de fait, la suite de nos travaux en fixant déjà le terme de nos échanges.**

Madame la ministre,

Cette réunion concernant les salaires, nous éviterons les mélanges et stratagèmes de vos prédécesseurs consistant à mêler salaires, carrières, action sociale, paquet salarial, etc.

Avant même de débiter cette réunion consacrée aux salaires des fonctionnaires et agents publics, vous avez annoncé dans la presse le maintien du gel de la valeur du point d'indice.

Il y a quelques semaines, vous avez répondu par une fin de non-recevoir à la demande unanime des organisations syndicales de la Fonction publique de revaloriser les grilles indiciaires.

Ainsi depuis 2010, les gouvernements successifs font de l'Etat-employeur le mauvais élève de la classe et, en 2021, vous participez à ce triste privilège alors même que l'INSEE vient d'annoncer que les salaires du secteur privé ont augmenté régulièrement de + 0,6 % en moyenne tous les ans ces vingt dernières années.

**Pour les fonctionnaires, depuis 2000, le point d'indice a connu une perte sèche de plus de 20 % de son pouvoir d'achat et, pour ceux partis en retraite, des pensions qui ont baissé en valeur absolue.**

C'est aussi, tous les ans, des fonctionnaires qui se retrouvent rémunérés en dessous du SMIC obligeant le versement de l'indemnité différentielle.

Comment s'étonner ensuite du peu d'appétence de nos concitoyens pour les concours de la fonction publique ?

Le problème n'est pas l'accès aux emplois publics par concours, bien au contraire, qui garantit un recrutement et une sélection sur les seuls talents des candidats, en toute neutralité, mais bien le manque d'attractivité salariale des emplois publics.

Pour **Force Ouvrière**, seules des mesures générales garantissent l'égalité de traitement des agents publics et maintiennent la valeur réelle de la grille indiciaire.

C'est pourquoi nous revendiquons :

- la revalorisation du point d'indice et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies,
- la refonte de la grille indiciaire des 3 catégories C, B et A,
- la transformation de primes en points d'indice,
- La parité des grilles indiciaires avec le principe « *à diplôme égal, grille de salaire équivalente* ».

Madame la ministre, vous indiquez vouloir raccourcir les durées de carrière de certaines catégories de 5 à 6 ans ce qui pourrait nous satisfaire mais qui est en contradiction avec les négociations en cours sur la grille indiciaire des aides-soignants.

Vous annoncez l'ouverture d'une conférence portant sur la politique salariale pour les fonctionnaires et agents publics, **Force Ouvrière y participera activement avec ses propositions et revendications.**

**Pour terminer, soyez certaine que les 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics qui attendent vos annonces resteront déçus et mécontents du maintien du gel de la valeur du point d'indice.**